



## CONSEIL DE LIGUE

### PROCES VERBAL DU LUNDI 26 MAI 2025 PAR VOIE ELECTRONIQUE

Membres ayant été consultés :

Mmes Evelyne BAUDUIN – Pauline DADIER - Nathalie DEPAUW - Sylvie SILVESTRE – MM. Belkacem ABDELHAK - Aymeric ANSEL - Chakib BACHIRI - Jean Marie BECRET - Cédric BETTREMIEUX - Pierre BIENVENU - Jean-Luc BOURLAND - Gilles COUSIN - Patrice CUVILLIER - Mohamed GACEM - Stefan ISLIC - Onofrio PAVONE - Gérard PIQUE - Pascal POIDEVIN – Franck PORET - Patrick QUENIART - Daniel SION - Pascal TRANQUILLE



Le quorum étant atteint, le Président de la Ligue ouvre la séance.

Dossier CNOSF soumis à une décision du Conseil de Ligue :

CNOSF Conciliation – Madame Amel BELLAHCENE c/ Ligue de football des Hauts-de-France du 12/05/2025 :

Le Conseil de la Ligue de Football des Hauts-de-France s'est réuni afin d'examiner la proposition de conciliation rendue le 12 mai 2025 par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), dans le cadre du litige opposant Mme Amel BELLAHCENE à la Ligue, suite à la décision disciplinaire prononcée par la commission régionale d'appel en date du 25 février 2025.

Le Conseil a pris acte de l'analyse effectuée par le conciliateur, reposant sur les éléments du dossier et les échanges entre les parties. Il a notamment été relevé que le comportement offensant et susceptible d'inspirer la peur à l'égard de l'arbitre a été considéré comme établi, conformément au principe de présomption d'exactitude des rapports des officiels, tel que prévu par les règlements généraux de la FFF.

Le conciliateur a toutefois pris en compte plusieurs circonstances atténuantes : le très jeune âge de la joueuse au moment des faits (14 ans), l'absence d'antécédents disciplinaires, ainsi que l'objectif éducatif de la sanction. En conséquence, il a proposé de maintenir l'amende de 107 euros et de ramener la sanction initiale de 18 matchs de suspension ferme à 12 matchs ferme assortis de 6 matchs de sursis, considérant cette mesure comme équilibrée et adaptée.

Après délibération, le Conseil de Ligue accepte pleinement la proposition de conciliation formulée par le CNOSF.

**Aymeric ANSEL**  
Secrétaire Général

**Cédric BETTREMIEUX**  
Président